MÉDIATHÈQUE

Proscrire les matières plastiques du compost domestique

Déchets

Mots clés
consommation

Plus d'un Français sur trois recycle ses déchets dans des composteurs domestiques ou collectifs. En plus d'y mettre les épluchures de légumes, certains y ajoutent des déchets plastiques et notamment des sacs plastiques à usage unique dits « biodégradables » ou « compostables ». Or, la dégradation totale de tels matériaux n'est pas garantie dans ces composteurs. L'emploi des composts peut alors présenter un risque pour l'être humain comme pour l'environnement. L'Anses recommande donc de ne mettre aucune matière plastique dans les composteurs domestiques.

(extrait de l'article)

Consulter le dossier

https://www.anses.fr/fr/proscrire-matieres-plastiques-biodegradables-compost

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Ressources pour comprendre et transmettre

Format :
Dossier de connaissances ou d'information

Année :
2022

Editeur :
Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail